

LE MARIAGE, ACTE D'ESPÉRANCE

LA PUBLICATION de la nouvelle traduction française du rituel du sacrement de mariage, attendue depuis longtemps, arrive dans une période où les lentes transformations des mœurs matrimoniales marquent notre société d'une façon massive. Périodiquement l'Assemblée plénière de la Conférence des évêques de France consacre une part de son travail à un discernement sur les pratiques pastorales concernant la famille et le mariage. Ce fut encore le cas dans les assemblées plénières de 2001 et 2002. Avant de présenter le fruit de ces travaux, il n'est sans doute pas inutile de rappeler le contexte social et ecclésial dans lesquels ils s'inscrivent et qui influent sur nos pratiques et nos réflexions pastorales. Sans entrer dans une étude exhaustive, on relèvera quelques traits saillants de ce contexte.

Monseigneur André VINGT-TROIS est archevêque de Paris. Il est membre du Conseil pontifical pour la famille.

1. Les mutations des mœurs et des demandes.

En quelques décennies, des facteurs multiples ont fragilisé l'expérience conjugale et la compréhension du mariage.

L'augmentation statistique des ménages constitués sans engagement matrimonial entre les partenaires et les reconnaissances légales et administratives diverses qui l'ont accompagnée marquent l'émergence culturelle d'une parité admise entre différents types de contrats matrimoniaux et des types de familles qui en découlent. Aujourd'hui, il est possible de mener une vie de couple socialement reconnue sans célébrer aucune forme de mariage civil ou religieux. En tout cas, la plupart des candidats au mariage vivent déjà en couple, parfois depuis de longues années.

La multiplication des divorces, la constitution de nouveaux couples et leur demande de reconnaissance sociale et ecclésiale est un élément fortement présent dans les préoccupations pastorales de nos communautés. Avant de poser une question sur la discipline sacramentelle, ce fait donne une vision nouvelle et affaiblie du sens de l'engagement définitif. Sur chaque célébration de mariage plane le doute : sera-t-il dans le tiers des mariages qui débouchent sur un divorce ?

Malgré la baisse de la pratique sacramentelle des baptisés, la demande de « mariage à l'église » reste forte (environ 50 % des mariages célébrés en France). Le décalage entre les demandes de célébration et la participation active à la vie d'une communauté chrétienne est de plus en plus perceptible et conduit à se poser en des termes plus aigus la question de la légitimité des célébrations sacramentelles. Ce qui ramène inévitablement à la question du fondement théologique du mariage sacramentel.

2. L'évolution des pratiques pastorales.

Face à ces mutations, à peine esquissées ici, nos pratiques pastorales ont évidemment été elles aussi largement transformées.

Il faut d'abord rappeler que la préparation au mariage a été, depuis plus de cinquante ans, en France, un des domaines pastoraux dans lesquels l'Eglise a investi le plus de forces et de moyens. Non seulement la préparation des célébrations liturgiques a gagné en qualité et en adaptation aux diverses situations humaines concernées, mais encore des milliers de couples se sont investis sans compter dans l'accueil et l'accompagnement des candidats au mariage. D'une pratique assez formelle de l'entretien préparatoire, on est arrivé progressivement à de véritables itinéraires d'initiation à l'expérience conjugale, à ses richesses et à ses écueils. C'est la richesse de ces dialogues innombrables qui a permis de mieux cerner les difficultés spécifiques de notre pratique actuelle.

Il suffira ici de relever quelques questions plus particulièrement prégnantes.

- Chez les candidats au mariage, l'éloignement de la pratique chrétienne, d'une formation catéchétique de base et, plus profondément, d'une conscience claire de la foi chrétienne, conduit à poser la question de la réalité sacramentelle chrétienne de leur engagement. Pour dire les choses d'une manière brutale : se marier « à l'église » ne semble pas toujours signifier se marier « dans le Christ ».

- Devant l'extrême diversité de ceux qui se présentent au mariage, la question du fondement baptismal du sacrement devient problématique et on arrive à s'interroger sur les conditions d'admission à la célébration du mariage qui seraient des conditions d'expression de la foi chrétienne. Cette question est évidemment d'un grand enjeu théologique et pastoral. Jean-Paul II, dans *Familiaris consortio* (n° 68), a apporté des repères pratiques qu'il a complétés régulièrement par ses discours annuels à la Rote. Ce qui est constitutif du mariage, c'est l'engagement libre et conscient des époux, non leur capacité d'expression de la foi chrétienne.

- D'autre part, l'opinion s'est répandue selon laquelle l'Église catholique romaine aurait une position spécifique sur le mariage unique et définitif. L'adhésion à ce « modèle » de mariage et l'acceptation de ses conséquences supposeraient un stade évolué de l'engagement à

la suite du Christ et ne pourraient pas être proposées à tout baptisé. Or, la tradition constante de la pratique de l'Église est, au contraire, de toujours se référer aux conditions anthropologiques et sociales : liberté, unicité, engagement définitif et ouverture à l'accueil de la vie. Ces conditions relèvent de l'ordre de la création avant toute révélation historique : « Au commencement, il n'en était pas ainsi... » (Mt 19, 4.8). C'est ce que nous appelons volontiers les quatre piliers du mariage. C'est dire que ces quatre piliers doivent être au cœur de la préparation au mariage.

- Enfin, les demandes de célébration pour de nouvelles unions après un divorce sont une préoccupation lancinante de la pastorale courante. Comment l'Église peut-elle tenir fermement les conditions anthropologiques d'un mariage unique et définitif, telles qu'évoquées ci-dessus, et accueillir pastoralement des démarches humaines en contradiction notoire avec ces conditions communes ? L'invitation de *Familiaris consortio* (n° 84) de reconnaître toute leur place aux personnes divorcées et remariées dans la vie ecclésiale n'est pas une invitation à leur proposer un substitut au mariage sacramentel ni, a fortiori, l'ambiguïté d'une célébration indéfinie qui donnerait l'illusion d'un mariage « à l'église. » Pour autant, quelques-unes de ces nouvelles unions s'accompagnent de véritables démarches spirituelles que l'on ne peut pas mépriser.

- Parce que les situations humaines sont complexes et les attitudes spirituelles difficilement mesurables, les personnes en situation pastorale sont habituellement confrontées à des impératifs apparemment paradoxaux ou inconciliables. Nous pouvons en évoquer rapidement quelques-unes.

O L'Église a toujours voulu favoriser l'accession au mariage et notre pastorale, marquée par la déchristianisation, est résolument engagée dans une pratique de l'accueil généreux de toutes les demandes qui lui sont adressées. Mais nous sentons, en même temps, que cette ouverture peut se vider de sa signification et de l'espérance qu'elle nourrit si nous ne sommes pas capables de formuler clairement les conditions d'accès aux sacrements. Cette question devrait être tra-

vaillée pour l'ensemble du dispositif sacramental : baptême, confirmation, eucharistie, etc. Pour ce qui concerne le mariage, sur quoi devons-nous et pouvons-nous faire porter les conditions ? Comment sommes-nous capables de faire réfléchir les candidats sur les quatre piliers anthropologiques et les aider à en percevoir un contenu précis ? C> Même si nous acceptons que l'expression affinée de la foi ne soit pas la condition nécessaire à la célébration du mariage, nous voyons bien que, dans de nombreux cas, l'absence de formation chrétienne élémentaire rend très aléatoire la mise en œuvre des moyens chrétiens pour la vie à venir du couple. Il nous semble que la demande de mariage pourrait être le moment d'une proposition de « mise à niveau » de la vie chrétienne, une sorte d'ouverture « catéchuménale » (*Familiaris consortio* n^{os} 66 et 68). Mais comment mener simultanément la préparation du mariage et ce cheminement dans l'expérience chrétienne ? O Pour la majorité des candidats, on relève fréquemment leur peu de conscience d'appartenance à l'Eglise en général et, moins encore, à une communauté chrétienne particulière. Ce diagnostic pose parfois la question de l'authenticité chrétienne de la célébration du mariage. Nous avons tendance à les cataloguer comme « tièdes ». Par contre, quand on parle des demandes de nouvelles unions après divorce, il semblerait que l'on se trouve devant une demande statistiquement importante de chrétiens « fervents ». Nous sentons bien qu'il y a quelque incohérence dans notre appréciation sur la qualité spirituelle des demandes dans l'un et l'autre cas. Comment ne pas dévaloriser les demandes de mariage ni idéaliser les demandes de prière pour une seconde union ?

C'est devant ce tableau complexe que les évêques ont travaillé en 2001-2002. La commission épiscopale chargée d'animer le travail a fait le choix de ne pas recommencer la production d'un long document pour rappeler l'ensemble de la doctrine chrétienne du sacrement de mariage.

La conférence épiscopale en avait déjà produits d'excellents. On a privilégié l'élaboration d'un message et d'orientations pastorales sur lesquelles les évêques pouvaient exprimer un accord général.

3. Les orientations proposées.

Ce travail a abouti aux trois documents qui sont présentés ici.

- *Message public d'espérance.* Dans une période où le doute pratique se diffuse sur « l'intérêt » d'un mariage unique, stable et définitif, il nous a semblé que nous avions un service à rendre à notre société en partageant une conviction forgée par des siècles d'expérience et une compétence actuelle nourrie par les milliers d'heures de ren contre pour la préparation au mariage. En France, nous sommes la seule organisation qui dispose d'une telle compétence et d'un tel crédit.

Nous avons donc souhaité nous adresser à nos concitoyens et leur rappeler l'importance du mariage pour l'épanouissement de l'amour des conjoints et le déroulement harmonieux de l'éducation des enfants. C'est un message de confiance et d'espérance. C'est aussi un appel à préparer le plus sérieusement possible la célébration des mariages en donnant le délai indicatif d'une année, ce qui correspond, en général, aux délais prévisionnels des mariages.

- *Remarques préliminaires.* C'est une introduction aux orientations pastorales qui rappelle le contexte dans lequel nous évoluons et un certain nombre des questions nouvelles auxquelles nous sommes confrontés. Elles relèvent notamment le paradoxe de notre culture commune qui exprime en même temps un réel et fort attachement à la famille et à ses valeurs, mais qui peine à accepter les conditions pratiques pour assurer les conditions de possibilité de la vie familiale. On signale aussi les différentes situations par rapport à la foi chrétienne : religions différentes ou différentes manières de vivre son christianisme.

- *Orientations.* Les onze orientations n'ont pas pour ambition d'apporter des nouveautés radicales. Elles visent

plutôt à exprimer de manière assez claire un consensus des évêques sur la pratique pastorale. Chacune des orientations a été votée à une majorité de plus de 90 % des votants. C'est dire que nous avons exprimé une ligne commune que nous nous sommes engagés à mettre en œuvre. Ces orientations évoquent un certain nombre de questions pratiques et tentent d'y apporter des réponses pratiques.

En guise de conclusion, qu'il soit permis d'exprimer quelques réflexions postérieures à ces deux assemblées.

- Il m'a semblé que ces résultats de nos travaux, certes modestes, ont été bien reçus. On a apprécié qu'ils disent clairement un certain nombre de repères nécessaires à l'action pastorale et qu'ils définissent des limites précises. Dans un certain nombre de provinces ecclésiastiques, ils ont été l'occasion d'une relance du travail des équipes d'accompagnement au mariage.

- L'évolution de la « délocalisation » des mariages par rapport à la résidence des conjoints nous oblige - et nous obligera de plus en plus -, à adapter les propositions de préparation et à diversifier les intervenants dans cette préparation. Il faut savoir que, en France, plus d'un tiers des mariages est encore préparé par le seul prêtre célébrant. Nous devons continuer à investir dans la préparation au mariage, non seulement des personnes mais de l'imagination pour rejoindre une population particulièrement mobile. L'utilisation du rituel commun peut être un élément de sécurité pour permettre des préparations plus variées selon les circonstances.

- Dans le contexte de remise en cause sociale du mariage, il est particulièrement important de développer auprès des adolescents et des jeunes adultes nos capacités de témoignage sur la chance que représente le mariage. Non seulement nous nous efforçons d'accueillir convenablement les candidats, mais nous devons sans cesse travailler à leur faciliter l'accès au mariage dans un contexte contraire. Par-delà les contraintes objectives, nous veillons à ne pas nourrir le fantasme d'un mariage chrétien « par cours du combattant ».

- Alors que les évaluations pastorales des diocèses relaient régulièrement la plainte sur l'absence des jeunes dans nos églises, le mariage (et on pourrait sans doute y ajouter le baptême des petits enfants) est pour notre Église une occasion structurelle de rencontrer plus de 200 000 jeunes adultes chaque année. N'est-ce pas aussi une chance pour l'évangélisation ?

- Le sérieux de l'engagement de l'Église dans cette pastorale atteste de sa résolution d'aider tous ceux qui le souhaitent à prendre un bon départ dans la fondation d'une famille et de leur proposer des moyens pour mener leur engagement à sa pleine fécondité.

f André VINGT-TROIS

DOCUMENTS DE LA CONFERENCE EPISCOPALE

Après avoir mené une longue réflexion, la Commission épiscopale pour la Famille a présenté à l'Assemblée plénière des évêques de France, réunie à Lourdes en novembre 2002, un texte qui a servi de base pour la rédaction d'un message et de plusieurs orientations pastorales. Nous publions le message des évêques, les remarques préliminaires et les 11 orientations pastorales.

Message des évêques de France

Les relations familiales sont d'un très grand prix pour le bonheur de tous. Nous, évêques de l'Église catholique, nous affirmons que le mariage est le seul cadre pour fonder une famille. Il est une chance pour l'avenir des hommes et des femmes de ce temps, ainsi que pour notre société.

Nous sommes témoins des joies que l'amour authentique peut susciter chez un homme et une femme. Nous osons dire aussi que l'engagement libre et définitif consti-

tue la meilleure voie pour approfondir cette rencontre et éduquer les enfants dans la stabilité.

Ainsi fondée, la famille est le premier lieu de la construction sociale pour l'enfant. Nous devons donc tous contribuer, autant que nous le pouvons, à soutenir et encourager celles et ceux qui prennent un tel engagement. Cet enjeu collectif important doit recevoir tous les soutiens nécessaires des autorités publiques : soutien légal, soutien économique, soutien administratif, soutien culturel et éducatif.

Notre Eglise accueille avec joie tous ceux qui demandent son aide pour préparer leur mariage. Dans notre société, de nombreux catholiques rendent ce service. Nous encourageons les paroisses, les mouvements et les communautés qui assument cette mission. Nous appelons à accentuer le travail d'accompagnement des couples et de leur soutien à travers les différents moments de leur histoire.

L'amour est don de soi à l'autre dans la liberté. Un tel chemin est exigeant. Toutefois, pour surmonter les obstacles, les époux disposent de beaucoup plus de ressources qu'ils ne le croient généralement. L'échec n'est pas une fatalité. Dans l'espérance, s'ouvre toujours une voie vers une démarche de vérité et de pardon.

Vous, les jeunes, n'ayez pas peur du mariage ! La véritable liberté n'est pas dans la crainte, ni dans le refus de s'engager. Au contraire ! Apprenez à découvrir la joie et l'enrichissement du don sans retour. Dans le mariage, Dieu s'engage avec vous, l'Eglise vous accompagne. Par la force du sacrement, le Christ marche avec les époux et leur annonce chaque jour cette bonne nouvelle : « Il n'y a pas de plus grand amour que de donner sa vie pour ceux que l'on aime. »

Futurs époux, nous vous invitons à préparer sérieusement cette démarche unique dans votre vie. Présentez-vous à l'Eglise un an à l'avance. Pendant cette année de préparation, vous réfléchirez aux différents aspects de votre engagement et vous partirez d'un nouvel élan dans la vie chrétienne.

Jeunes, futurs époux, nous vous le disons encore :
« Confiance ! Avec Jésus-Christ, construisez votre vie dans
l'espérance ! »

Remarques préliminaires

Depuis quelques années, un certain nombre d'aspects de la pastorale du mariage ont changé. Aussi les prêtres, les diacres et les animateurs pastoraux souhaitent-ils voir préciser les orientations de l'Église catholique, notamment pour la préparation au mariage. Nous rappelons les grands textes du Magistère, notamment l'Exhortation apostolique *Familiaris consortio*¹. En 1990, les évêques français ont publié un directeur pour l'Entretien pastoral en vue du mariage. En 1992, leur Assemblée plénière a encore travaillé sur la famille². Nous renvoyons aussi au numéro de juin 1994 de *Documents-Épiscopat* intitulé : « Points de repère en pastorale sacramentelle : les sacrements de l'initiation chrétienne, le sacrement de mariage ». Ces documents demeurent des références essentielles.

Nous sommes heureux de constater les aspects positifs de la situation présente : le prix attaché par nos concitoyens à la vie familiale, leur préoccupation pour l'éducation des enfants, l'augmentation du nombre des mariages en France depuis plusieurs années, la demande fréquente des jeunes adultes de marquer leur union par un mariage religieux, leur disponibilité à s'investir dans une préparation sérieuse, l'engagement de l'Église pour répondre à cette attente, en accueillant et en écoutant chacun avec bienveillance, enfin le témoignage donné par des célébrations de qualité.

En même temps, nous observons des changements préoccupants notamment dans le domaine social, culturel et éducatif : la vie commune sans mariage pendant un certain nombre d'années, l'anxiété causée par les instabilités sociales, l'augmentation des divorces et la crainte de

1. *La Documentation catholique* 1982, n° 1821, p. 1-37.

2. *Idem* 1992, n° 2061, p. 1045-1058.

l'échec, l'écart croissant entre chrétiens convaincus et candidats au mariage sans grande expérience chrétienne.

Favoriser la redécouverte de la foi chrétienne

Plus peut-être qu'auparavant le mariage éprouve les convictions des chrétiens. Pour certains, il est une occasion positive de reprendre contact avec leur communauté. Cela arrive notamment quand il s'agit de mariages entre chrétiens de différentes confessions. Nous souhaitons que de tels mariages contribuent à une meilleure connaissance entre les différentes communautés chrétiennes et favorisent un progrès vers l'unité.

C'est d'une tout autre manière que la foi des chrétiens est mise à l'épreuve lors des mariages interreligieux, notamment islamo-chrétiens. Nous encourageons les pasteurs et leurs collaborateurs à étudier les documents qui éclairent cette situation, en particulier dans le Directoire de 1990 et les instruments de travail du Secrétariat pour les Relations avec l'Islam.

Fréquemment aussi, les époux catholiques eux-mêmes diffèrent beaucoup dans l'expression de la foi et la participation à la vie de l'Église. Cet écart peut être un facteur d'éloignement du couple par rapport à l'Église. Il peut aussi favoriser la redécouverte de la foi chrétienne dans la vie familiale et dans l'éducation des enfants. Il n'en reste pas moins que, pour ceux qui reçoivent les futurs époux, cette situation peut rendre le dialogue difficile.

Les présentes dispositions, adoptées par l'Assemblée plénière des évêques, ne traitent pas toutes les questions relatives à la pastorale du mariage. Certaines appellent un travail ultérieur notamment au sujet de la pratique des sacrements : la pénitence et la réconciliation, l'Eucharistie.

Dans le respect du droit canonique, ces dispositions soulignent seulement quelques aspects plus présents dans les préoccupations des pasteurs et des animateurs pastoraux. Elles essaient de formuler ces orientations de manière

concise et concrète. Elles supposent un travail suivi dans les équipes diocésaines, les paroisses et les mouvements.

Onze orientations pour la pastorale du mariage

1. Nous appelons les éducateurs adultes (parents, catéchistes, aumôniers, enseignants, animateurs, etc.) à s'engager dans l'éducation affective et sexuelle des enfants et des adolescents en faisant connaître l'éthique chrétienne du corps, du mariage et de la famille pour les préparer à un exercice responsable de leur sexualité. Il s'agit d'initier à la beauté de l'amour, à l'amitié et à la maîtrise de soi. Cet engagement suppose : des convictions fondées sur les caractéristiques spécifiquement humaines de la vie affective et sexuelle : respect de l'autre, rôle éducatif des interdits, engagement de toute la personne dans le don mutuel, estime de la chasteté comme chemin de liberté et de maturation, avant le mariage et tout au long de la vie conjugale ; une formation des éducateurs régulièrement actualisée ; la disponibilité pour le dialogue avec les jeunes dans les divers lieux d'accueil et de rassemblement ; une formation au sens critique à l'égard des messages sur la sexualité dans les expressions culturelles dominantes, comme par exemple : chansons, cinéma, radio et télévision, etc.

2. Nous invitons tous les candidats au mariage sacramentel, y compris ceux qui mènent déjà la vie commune, à vivre cet engagement public comme un événement décisif. Il exprime l'authenticité de leur amour mutuel. Il introduit une nouveauté radicale dans la vie de chacun des conjoints. Cette nouveauté est participation au mystère du don sans retour de Jésus-Christ à son Eglise. C'est dire que le mariage doit être préparé sérieusement.

Nous appelons à vérifier que chacun des conjoints est vraiment libre devant cet engagement, notamment en raison des implications éventuelles de leur situation antérieure.

3. En prenant le temps de les écouter personnellement, l'Église catholique accueille tous ceux qui demandent un mariage chrétien. Elle leur propose des moyens adaptés à leur situation pour progresser dans leur amour et cheminer dans la foi chrétienne.

L'Église catholique célèbre le mariage quand les conditions suivantes sont remplies : au moins l'un des deux conjoints doit être catholique ; aucun des conjoints ne doit être lié par un mariage antérieur valide ; ils doivent être vraiment libres dans leur consentement (liberté) ; l'homme et la femme s'engagent définitivement l'un envers l'autre (indissolubilité) ; ils veulent persévérer dans la fidélité de leur amour pour toute la vie (fidélité) ; ils acceptent la responsabilité d'être parents (fécondité).

4. Nous demandons à tous de participer à une préparation, si possible commune, pendant l'année qui précède leur mariage. Cette préparation au mariage permet aux futurs époux de préciser leur compréhension des éléments de la Déclaration d'intention qui définissent un mariage authentique : engagement libre, unique, définitif et ouvert à l'accueil responsable des enfants. Pour ceux qui les accompagnent dans cette réflexion, il ne s'agit pas seulement de vérifier une conformité des mots. Il faut aussi évaluer la crédibilité des propos. Dans la plupart des cas, l'échange sur les fondements du mariage sera d'autant plus libre et profitable qu'il comportera un temps de partage avec d'autres couples.

5. Le plus souvent, la préparation au mariage est, pour les fiancés, un moment important de leur vie. L'Église accueille avec joie leur demande de préparation et la prend au sérieux. C'est pourquoi les responsables pastoraux généraliseront la mise en place d'équipes de préparation au mariage, composées de laïcs et de ministres ordonnés. Chaque fois que cela est possible, la participation à une récollection ou à une retraite sera proposée.

L'importance de l'entretien particulier, de la rencontre personnelle avec chacun des fiancés ne sera pas oubliée. Les équipes de pastorale familiale des diocèses, elles-mêmes composées de laïcs mariés et de ministres ordonnés, ont la charge de proposer régulièrement aux acteurs

de la préparation au mariage des moyens de réflexion et de formation.

6. Pour nous, catholiques, la préparation au mariage constitue un moment favorable pour redécouvrir le mystère de l'être humain, de sa vocation divine, de son désir de vie et de liberté. Membres d'une communauté ecclésiale, l'homme et la femme, à travers leur amour humain, peuvent suivre un chemin d'initiation à l'expérience chrétienne : écoute de la Parole de Dieu, prière, découverte de l'amour de Dieu et du don de soi.

Sur ce chemin, ils redécouvriront la dynamique de l'initiation chrétienne : baptême, confirmation et eucharistie. La préparation au mariage permettra aux conjoints de faire la vérité sur leur vie chrétienne et leur pratique sacramentelle, notamment en ce qui concerne le sacrement de pénitence et de réconciliation ainsi que leur participation à l'assemblée dominicale.

Chaque fois que le cas se présentera, on veillera à proposer le sacrement de la confirmation. Sa préparation se déroulera dans un délai convenable, avant ou après la célébration du mariage.

7. La vie conjugale et familiale peut connaître des difficultés, voire des crises. Aujourd'hui beaucoup ne voient pas d'autres solutions que le divorce trop souvent présenté comme une issue pacifique. On est frappé de la rapidité avec laquelle une rupture est décidée et du peu de moyens de réflexion dont disposent les personnes confrontées à cette épreuve.

La préparation au mariage doit envisager ces hypothèses très clairement et pousser les conjoints à identifier les personnes qui pourraient les aider en cas de besoin, à les choisir éventuellement comme « témoins » de leur mariage. On veillera, de même, à leur fournir des informations précises et utilisables sur les mouvements familiaux ou les groupes de foyers.

Les services diocésains de pastorale familiale et les mouvements spécialisés ouvriront des lieux d'accueil et de dialogue pour les époux confrontés à des crises graves.

8. Dans le sacrement de mariage, les options proposées par le Rituel permettent de construire la célébration en

tenant compte des situations particulières. Aussi les lectures seront-elles choisies parmi les textes bibliques liturgiques. L'éventuel accompagnement choral et musical sera pris parmi les répertoires de musique et de chants religieux. Si, dans des circonstances particulières, des éléments d'une autre nature étaient demandés, ils pourraient trouver place avant ou après la célébration liturgique proprement dite.

9. Tout divorce implique des souffrances. Nous ne jugeons pas celles et ceux qui y ont recours ou qui y sont contraints.

Par fidélité au caractère unique et définitif de leur mariage, certaines personnes divorcées choisissent de ne pas se remarier. Nous reconnaissons la grandeur de ce choix conforme à l'appel de l'Évangile.

D'autres décident de contracter une nouvelle union civile. Certaines veulent être accompagnées par la prière de l'Église dont elles sont et demeurent membres. Une telle prière ne peut pas prendre la forme d'une célébration qui présenterait les signes extérieurs d'un mariage sacramentel.

Par respect de la cohérence entre les deux sacrements de l'Alliance, l'Eucharistie et le mariage, l'Église leur propose différents modes de participation à sa vie ainsi que des moyens d'accompagnement pour un cheminement spirituel.

10. Quand un couple demande la célébration conjointe de son mariage et du baptême de son (ou ses) enfant(s), il est préférable de distinguer les deux démarches sacramentelles. Si des motifs particuliers conduisent exceptionnellement à accepter la célébration conjointe, on veillera à respecter le sens de chaque sacrement.

11. Dans certaines paroisses, les demandes de mariage se trouvent regroupées sur quelques samedis de l'été et, de plus, dans les mêmes églises. Pour préserver la dignité et la qualité des célébrations, pour éviter aux prêtres et aux diacres d'accumuler des célébrations successives, ceux-ci ne célébreront pas plus de deux mariages chaque samedi. En cas d'impossibilité, plusieurs solutions sont envisageables :

- proposer de changer la date prévue, soit pour un vendredi après-midi ou un autre jour, soit pour un autre samedi, éventuellement dans le cadre d'une célébration dominicale ;
- faire appel à un confrère, prêtre ou diacre, pour célébrer dans la paroisse souhaitée ou dans une autre paroisse ;
- avec l'accord du curé, faire appel à un prêtre ou un diacre ami des familles ;
- proposer de garder la date et le lieu et de célébrer plusieurs mariages ensemble.

Le délai de préparation d'un an facilitera ces arrangements nécessaires.

Résumé

L'archevêque de Paris présente trois textes votés par les évêques de France en 2002 ; réunis, ils forment un acte d'espérance :

- Le premier est un message des évêques adressé à la société entière et aux jeunes en particulier.
- Des Remarques préliminaires décrivent synthétiquement les transformations des conditions d'exercice de la pastorale du mariage.
- Onze Orientations expriment le consensus des évêques sur la pratique pastorale à poursuivre en ce domaine.

L'archevêque fait précéder ces trois documents de quelques pages dans lesquelles il met en lumière des évolutions des mœurs matrimoniales. Elles posent de redoutables questions pastorales, notamment sur le bien-fondé des mariages à l'église; qui représentent la moitié des mariages conclus en France, et sur la manière de les accompagner. Finalement, comment accueillir largement les candidats au mariage sans vider le sacrement de sa signification ?